Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_084-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 OCTOBRE 2025

Aide à l'immobilier d'entreprise C'NADYA

DÉLIBÉRATION
N° 2025-084

En exercice :	**38**
Titulaires présents :	**22**
Absents :	**16**
Pouvoirs :	**8**
Excusés :	**2**
Nombre de votants :	**30**

Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 7 octobre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Joël BRICE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	POUV	Daniel TONNA	Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	POUV	Frédéric BURGHARD	Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	POUV	Michel CALLOCH
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Véronique DEVOILLE			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

L'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) précise que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Par délibération en date du 28 mai 2018, du 28 juin 2021 et du 14 octobre 2024 la CCPLx a validé les modalités de son intervention économique en matière immobilière et a délégué au Département l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise qui a débouché sur la signature d'une convention le 13 août 2018. Deux avenants portant sur la modification du seuil de surface éligible ramené à 250 m² au lieu de 500 m² et d'autre part, une ouverture au dépôt de plusieurs projets sur trois ans, avec le même plafond de subvention a été validé par la Commission permanente le 14 décembre 2020, puis un autre alignant l'intervention du Département sur celui de la CCPLx 3, 4 ou 5 % (selon les délibérations), avec un plafond de 30 000 €, validé en Commission permanente du 16 décembre 2024.

C'est dans ce contexte que l'entreprise C'NADYA en pleine croissance, demande une subvention pour son projet immobilier dont les détails sont mentionnés ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_084-DE

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE

Raison sociale : C'NADYA

Forme juridique : SARL

Date de création : 19/07/2019

SIRET : 852 490 622 000 10

Siège social : 17 rue de la vierge, 70300 Froideconche

Dirigeants : Nadya et Yannick CROCHETET

Activité : Broderie, couture et styliste modéliste

Effectif salarié : 1

Données financières de la Société :

en M€	**2022**	**2023**	**2024**
Chiffre d'affaires net	90 691 €	133 465 €	215 303 €
Résultat net	13 345 €	19 400 €	30 981 €

L'entreprise a été créé en 2019 par Madame Nadya Crochetet dans un garage aménagé, qui a été rejoint par son mari Monsieur Yannick Crochetet en 2023 afin de faire face à une augmentation des commandes. Depuis, une salariée a été recrutée sous le contrat initiative emploi afin de compléter l'équipe dont l'activité ne cesse de se développer.

L'entreprise propose des vêtements (de travail, de sport Co ou individuel), chaussures baskets, accessoires (casquettes, bonnets, chaussettes…), linge de maison (lit, bain, table), vaisselle, tout personnalisable en broderie ou impression ainsi que le service de retouche de vêtements.

Avec cette forte croissance, l'entreprise a commencé par acheter des algecos afin de gagner d'espace mais cela ne suffisant pas, aujourd'hui, elle est contrainte d'avoir un grand atelier, raison du présent projet immobilier. Il lui permettra d'avoir plus d'espace et une meilleure organisation qui aura des retombées directes sur le développement de sa clientèle, du volume de production et de la qualité des produits.

Ce nouvel espace permettra à l'entreprise d'investir dans des nouvelles machines accompagnées des nouveaux procédés de fabrication, choses qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui à cause de manque d'espace.

La clientèle de l'entreprise est composée des entreprises de petites, moyennes et grandes taille, des magasins, des associations, des maisons de décorations ainsi que des particuliers. Elle est localisée en France et depuis peu à l'étranger.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_084-DE

II. PROJET IMMOBILIER

L'entreprise va donc acquérir un bien immobilier de 420 m² avec travaux dont :

- des bureaux pour 20 m².
- stockage intérieur pour 100 m²
- ateliers pour 300 m²

Le coût de l'investissement immobilier s'élève à **209 043 € HT**, ventilé comme suit :

- **Terrassements généraux : 914,85 €**
- **Cloisonnement : 40 341 €**
- **Menuiserie : 7 696,58 €**
- **Electricité : 4 822 €**
- **Chauffage : 5 924 €**
- **Plomberie : 3 223,70 €**
- **Installation plafonnière : 7 217 €**
- **Branchements : 3 904 €**
- **Acquisition : 135 000 €**

➢ **Conséquences sur l'emploi** : Transformation d'un CDD en CDI.

III. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Acquisition + démarrage des travaux : Septembre 2025
- Fin des travaux : Début décembre 2025.

IV. AIDES MOBILISABLES

Au titre de l'immobilier d'entreprise, les interventions seraient les suivantes, sur la base d'une dépense éligible de **209 043 € HT** :

→ **de la part du Département……10 452 €**
5 % de l'investissement

→ **de la part de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil……10 452 €**
5 % de l'investissement

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_084-DE

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Vote l'attribution d'une subvention de 10 452 € au profit de l'entreprise C'NADYA.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES